

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 76, rue Main à Dudswell, le 3 juillet 2017 à 19h03, à laquelle étaient présents :

Sont présents : M. Jean-Pierre Briand, maire
M. Serge Lemieux, conseiller
M. Jean-Maurice Deschênes, conseiller
Mme Micheline Breton, conseillère
M. Gérard Beaudoin, conseiller
Mme Chantal Laroche, conseillère
Mme Mariane Paré, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT

Les membres présents forment le quorum, monsieur Jean-Pierre Briand, maire, agit à titre de président et ouvre la séance à 19h03.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU
Résolution no 2017-145**

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par le président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modification s'il y a lieu
3. Procès-verbal
 - 3.1 Renonciation à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal
 - Séance ordinaire du 5 juin 2017
4. Correspondance
 - 4.1 Correspondance générale
 - 4.2 Réponse aux questions
 - État d'avancement de la rampe de mise à l'eau
 - Projet immobilier du lac Miroir
5. Administration
 - 5.1 Annulation et demande de carte de crédit
 - 5.2 Nomination d'un deuxième signataire administratif
 - 5.3 Augmentation du montant disponible pour la petite caisse
 - 5.4 Plan préliminaire du gymnase de l'école Notre-Dame-du-Paradis
 - 5.5 Achat d'un écran
6. Transports et voirie
 - 6.1 Installation et achat de bollards
7. Sécurité publique

8. Urbanisme
 - 8.1 Dérogation mineure 2017-003 – 213 chemin Lagueux
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Autorisation pour la signature de l'entente de service pour l'opération du réseau d'aqueduc et d'égout
 - 9.2 Renouvellement de l'entente pour la ceuillette des déchets sur les chemins privés
10. Loisir et culture
 - 10.1 Embauche des responsables à l'accueil du BAT
 - 10.2 Autorisation des dépenses pour la Forêt habitée
11. Adoption de règlement
 - 11.1
12. Divers
 - 12.1
13. Période de questions
 - 13.1 Questions des citoyens
14. Clôture de la séance
15. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 Renonciation de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 Résolution no 2017-146

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De renoncer à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal Séance ordinaire du 5 juin 2017 Résolution no 2017-147

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 5 juin 2017.

4.2 Question aux citoyens

- État d'avancement de la rampe de mise à l'eau : Une rencontre de réflexion est prévue dans les prochaines semaines avec le conseil municipal afin d'échanger sur l'aménagement potentiel du site.
- Projet immobilier du lac Miroir : Le dossier est en analyse et fait présentement l'objet de discussion.

5. ADMINISTRATION

**5.1 Annulation et demande de carte de crédit
Résolution 2017-147**

Considérant qu'il y a eu un changement à la direction général;

Considérant que madame Héléne Leroux était signataire pour la carte de crédit;

Sur proposition de la conseillère Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'annuler la carte de crédit au nom de madame Héléne Leroux et d'autoriser madame Marie-Ève Gagnon à faire une nouvelle demande de carte ayant une limite de crédit de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Nomination d'un deuxième signataire administratif
Résolution 2017-148**

CONSIDÉRANT QUE les chèques doivent être obligatoirement signés par le maire M. Jean-Pierre Briand et la Directrice-générale et secrétaire-trésorière soit Mme Marie-Ève Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une absence prolongée de la Directrice-générale et secrétaire-trésorière, Marie-Ève Gagnon, des chèques doivent être tout de même émis pour assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser Mme Josée Bouchard, officier à signer les chèques avec le maire, Jean-Pierre Briand, en remplacement de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Ève Gagnon lors d'une absence prolongée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Augmentation du montant disponible pour la petite caisse
Résolution 2017-149**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assume la gestion de la guérite de la plage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit opérer le Bureau d'Accueil Touristique (BAT);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs petites dépenses pour les activités quotidiennes doivent être effectuées par les employés;

Sur proposition de la conseillère Chantal Laroche,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser une augmentation de la petite caisse au montant de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Plan préliminaire du gymnase de l'école Notre-Dame-du-Paradis
Résolution 2017-150**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a manifesté son intérêt de participer à la construction du nouveau gymnase de l'école;

CONSIDÉRANT QU'IL faut réaliser les plans préliminaires afin d'aller chercher les subventions;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Hauts-Cantons assumera 50 % des coûts reliés à la réalisation des plans préliminaires;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour réaliser les plans préliminaires s'élèvent à 16 000 \$;

Sur proposition de la conseillère Micheline Breton,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser la directrice générale à aller puiser 8 000 \$ dans le surplus général, afin de défraier l'autre 50 % restant des coûts pour la réalisation des plans préliminaires dudit gymnase.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Achat d'un écran
Résolution 2017-151**

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser la directrice générale à faire l'achat et l'installation d'un écran pour les réunions d'équipe, selon la soumission de Solutek informatique s'élevant à 1 019.20 \$ taxes incluses, en date du 28 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Transport et voirie

**6.1 Achat et installation de bollards
Résolution 2017-152**

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale et la rue du Lac sont des corridors piétonniers importants;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons est importante pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs piétons traversent près du centre communautaire, de l'école et de la plage;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser l'installation et l'achat de deux bollards pour une somme de 910,56 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Achat et installation de ponceaux
Résolution 2017-153**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu à son budget une somme de 85 000 \$ pour le remplacement et la réparation de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exécutera les travaux en régie;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur à la voirie a déposé une liste des ponceaux à remplacer ou à réparer;

Sur proposition du conseiller Serge Lemieux,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser le coordonnateur à la voirie à remplacer ou réparer les ponceaux prévus, le tout pour une somme de 85 000\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Sécurité publique

8. Urbanisme

**8.1 Dérogation mineure – 2017-03 213 chemin Lagueux
Résolution 2017-154**

CONSIDÉRANT QUE les fondations doivent être remplacées et que les demandeurs souhaitent en profiter pour agrandir le chalet en remplaçant le solarium existant;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment principal est présentement dérogatoire protégé par droit acquis vu son implantation à une distance de 1,32 mètre de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement et l'agrandissement à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale améliorent la situation actuelle et respecte l'exigence de 1,5 mètre de l'article 994 du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal ne peut pas être déplacé à 2 mètres de la ligne latérale étant donné la localisation de la fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction créerait un préjudice très sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement et l'agrandissement du bâtiment principal améliorent une situation et ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été affiché le 16 juin 2017;

Sur proposition de la conseillère Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser le déplacement et l'agrandissement d'un bâtiment principal à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale du terrain sur le lot 4 198 767.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Hygiène du milieu

**9.1 Autorisation pour la signature de l'entente de service pour l'opération du réseau d'aqueduc et d'égouts
Résolution 2017-155**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a négocié une entente de service pour la gestion et l'opération des eaux potables et usées;

Sur proposition de la conseillère Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser M. Jean-Pierre Briand, maire et Marie-Ève Gagnon, directrice générale à signer l'entente de service entre la Municipalité de Dudswell et la Municipalité de Weedon concernant le service pour l'opération du réseau d'aqueduc et d'égouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Négociation du renouvellement de l'entente pour la cueillette des déchets sur les chemins privés
Résolution 2017-156**

CONSIDÉRANT QU'UN contrat de service pour la collecte des déchets sur les chemins privés a été octroyé pour l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat prend fin au mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT QUE le service rendu est satisfaisant;

Sur proposition de la conseillère Mariane Paré,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'autoriser la directrice générale à négocier le renouvellement de l'entente de service pour la collecte des déchets sur les chemins privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURES

**10.1 Embauche des responsables à l'accueil du BAT
Résolution 2017-157**

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

D'engager Mme Véronique Provost à titre d'agente d'information au BAT avec des responsabilités élargies, au tarif horaire de 13.00 \$ à raison d'une moyenne n'excédant pas 40 heures par semaine, pour une durée se terminant à la Fête du Travail;

D'embaucher Marilou Ashby, Emily Roy-Phaneuf et Maygan Auger à titre d'agentes d'information au BAT, au tarif horaire de 11.25 \$ à raison d'une moyenne n'excédant pas 35 heures par semaine, pour une durée se terminant à la Fête du Travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.2 Autorisation des dépenses pour la Forêt habitée
Résolution 2017-158**

CONSIDÉRANT QUE les dépenses associées à la Forêt Habitée sont actuellement signées par le maire;

CONSIDÉRANT QUE Mario Readman est dorénavant délégué au comité Forêt Habitée;

CONSIDÉRANT QU'IL peut aisément suivre l'évolution budgétaire dudit comité;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et la directrice générale se rencontrent pour aborder ce dossier;

Sur proposition du conseiller Jean-Maurice Deschênes,
Il est résolu à l'unanimité par les conseillers

De déléguer Marie-Ève Gagnon comme signataire pour autoriser les dépenses associées à la Forêt Habitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ADOPTION DE REGLEMENT

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Période de questions des citoyens

Le président donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208

La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

Le président donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Question du public (3 juin 2017) début de la période de question 19h20

- Embauche officiel du coordonnateur en loisir

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Maurice Deschênes, conseiller, déclare la séance ajournée au mardi 4 juillet à 18h30.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Serge Lemieux propose l'ajournement de la séance au mardi 4 juillet à 18h30. Il est 19h50.

Jean-Pierre Briand
Maire

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière